

Association "La Ronce"



Association "La Ronce"



*D'hier à aujourd'hui
pour demain*

*D'hier à aujourd'hui
pour demain*



60  **ans**

60  **ans**





M. Pierre Redon

Président de l'association « La Ronce »
1984 -1994

Militant associatif:

- Président de l'association U.P.S.R.P.P.H. 27 à Evreux ;
- Président de l'association « Jules LESDAIN » œuvrant dans le département l'Eure - 1984 ;
- Président de l'association « La Ronce » ;
- Président d'honneur de l'association « La Ronce » - 1994-2010.



M. Yves Heulin

Président de l'association « La Ronce »
1994-2015

Militant associatif:

- Administrateur de la C.P.A.M. de l'Eure 1983-1995 ;
- Administrateur de l'A.S.V.R. ;
- Administrateur et membre du Bureau de l'association « La Ronce » 1984-1994 ;
- Président de l'association « La Ronce » 1994-2015 ;
- Président d'honneur de l'association « La Ronce » 2015...



M. Patrick Thuillier

Président de l'association « La Ronce »
depuis le 16 juin 2015.

Militant Associatif:

- Fondateur du Cercle d'Echecs « Evreux-Alekhine » ;
- Conseiller C.P.A.M. 27 et Membre de la C.D.A.P.H. 27 depuis 2009... ;
- Président du conseil de gestion du fonds départemental des personnes handicapées - Membre de la commission recours amiables de la C.P.A.M. 27 ;
- Conseiller de l'enseignement technologique depuis 2009 qui l'amène à participer à de nombreux jurys d'examens organisés par l'académie de Rouen.

L'association "La Ronce" d'hier à aujourd'hui pour demain

Rédaction : M. Éric Rectenwald – Mme Bénédicte Boillot

Comité de lecture : Messieurs Yves Heulin, Patrick Thuillier,
Éric Rectenwald, Mme Bénédicte Boillot.

Photographes : Mme Bénédicte Boillot, Mme Fabienne Lecoq et M. Éric Rectenwald

Photographies d'illustrations des activités :

Fonds de références des établissements et services de l'association « La Ronce »

Archives photographiques de l'association « La Ronce »

Participation de la famille de M. Robert Lamarre.

Directeur de la publication : M. Yves Heulin.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Éditorial | 8 |
| II. « La Ronce » et son origine | 11 |
| II.1 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1945-1980 | 11 |
| II.2 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1980-1984 | 12 |
| II.3 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1984-1994 | 13 |
| II.4 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1994-2015 | 13 |
| II.5 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 2015 à... | 13 |
| III. Le Projet Associatif 2000-2015 | 15 |
| III.1 La mise en cohérence des politiques associatives | 15 |
| III.2 L'association « La Ronce » engagée dans un vaste réseau de partenaires | 16 |
| III.3 Composition de l'association « La Ronce » | 17 |
| IV. Évolution des créations d'établissements et de services 1955-2015 | 19 |
| IV.2 1980-2010 Évolution de l'I.M.P.R.O « Filles » et unification des I.M.P.R.O | 22 |
| IV.3 1964-1969 – L'I.M.P.R.O « Garçons » et le Foyer des Aînés se profilent avec une autre histoire. | 24 |
| IV.4 Évolution de l'I.M.P.R.O « Garçons » et du « Foyers des Aînés » | 25 |
| V. Évolution du C.A.M.S.P. polyvalent « Les Loupiots » d'Évreux et des Andelys | 30 |
| VI. Évolution du Centre de rééducation Auditive (C.R.A.) « Joachim du Bellay » | 32 |
| VII. Naissance et évolution d'un secteur « Adultes handicapés » à l'association « La Ronce » | 36 |
| VIII. Gouvernance et management 1955-2015 ou les influences du contexte législatif sur l'évolution de l'association « La Ronce » | 39 |
| VIII.1. Les années 1950-1960... | 39 |
| VIII.2 Les années 1960-1990... | 39 |
| VIII.2.1 - 30 juin 1975... | 39 |
| VIII.2.2 - 9 décembre 1975 | 40 |
| VIII.2.3 - 12 mars 1981 | 40 |

| | |
|--|-----------|
| VIII.2.4 - 15 septembre 1988 | 40 |
| VIII.2.5 - 13 janvier 1989 | 40 |
| VIII.2.6 - 13 juillet 1990 | 40 |
| IX. Les années 1990-2000 | 43 |
| X. Les années 2000-2015 | 44 |
| X.1 2002 année des travaux d'actualisation de la loi de 1975 pour la mise en phase opérationnelle d'un droit à compensation | 44 |
| X.2 Les principales orientations : les droits des usagers | 44 |
| X.3 Les principales orientations : élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale | 45 |
| X.4 Les principales orientations : améliorer les procédures de pilotage du dispositif | 45 |
| X.5 Les principales orientations : une coordination des décideurs et des acteurs | 45 |
| XI. 2004-2005 | 46 |
| XII. 2005-2015 | 46 |
| XIII. Management et développement de l'association « La Ronce » 2000-2015 : préambule | 47 |
| XIII.1 Analyse du contexte | 49 |
| XIII.2 Analyse et projet stratégique associatif | 49 |
| XIII.3 Les principales étapes | 50 |
| XIII.4 De la dévolution du domaine de « La Ronce » à la délocalisation sur Évreux et ses environs. | 51 |
| XIII.5 Mutualisation des moyens et diversification des offres de services internes. | 52 |
| XIII.6 L'inscription de l'association « La Ronce » et des établissements et services dans les réseaux | 54 |
| XIII.7 Les grandes étapes de la gestion des ressources humaines | 57 |
| XIII.8 Évolution des outils de la communication. | 58 |
| XIV. Perspectives 2015-2020 par le Président élu le 16 juin 2015, Monsieur Patrick Thuillier | 60 |
| XV. Définition des sigles | 63 |



Éditorial

**Yves Heulin, Président de l'association « La Ronce »
23 mars 1994 – 16 juin 2015.**

Avec le conseil d'administration, j'avais évoqué en séance du 22 octobre 2013, lors de l'élection de Monsieur Patrick Thuillier au poste de premier Vice-Président, le souhait de ne pas renouveler ma candidature à la présidence et que la passation pourrait se réaliser lors des manifestations du 60^e anniversaire de l'association « La Ronce » en 2015.

En effet, après vingt années de présidence, et plus de trente ans au sein du conseil d'administration, il me semblait naturel d'envisager de passer le relais à une personnalité engagée et militante pour conduire les destinées de l'association « La Ronce ».

Prendre la suite du Président Redon en 1994 était un challenge difficile qu'il m'a aidé à relever. Je lui en suis aujourd'hui encore reconnaissant car son appui en qualité de Président d'honneur pendant de nombreuses années m'a permis d'appréhender cette fonction tout en étant à l'époque, en activité professionnelle. Réunir autour d'une volonté commune toutes les parties prenantes du projet associatif et inscrire l'association « La Ronce » parmi les acteurs institutionnels de premier rang dans les schémas d'organisation sanitaire, sociale et médico-sociale du département de l'Eure, est une action collective sans fin.

Ce 60^e anniversaire est un événement qui marque aussi une étape propice aux échanges, au partage des moments de collaboration à la gouvernance d'une « Entreprise » médico-sociale à vocation non lucrative avec tous les administrateurs bénévoles d'hier et d'aujourd'hui.

Le partage de valeurs communes et fédératrices permet d'apporter des réponses appropriées aux publics en situation de handicap, objet de l'existence même de l'association « La Ronce »¹.

J'associe dans cette démarche, les professionnels salariés, les familles et les partenaires qui, avec le conseil d'administration, ont participé et collaboré au développement des équipements associatifs pour réduire les inégalités liées aux situations de handicap pour les citoyens de nos territoires d'implantation en particulier.

Je tiens à leur témoigner ma reconnaissance et pour que le lien se poursuive, je leur dédie ce modeste travail de mémoire ponctuel.

¹ : Article 1 des statuts de l'association « La Ronce ».

Avec les membres du conseil d'administration et la direction générale, nous avons souhaité retracer l'historique de l'association « La Ronce » sous la forme d'un fascicule illustré des périodes remarquables qui ont façonné progressivement les réponses de l'association aux besoins de la personne handicapée.

Volontairement, nous avons marqué les quatre premières décennies par l'empreinte historique en faisant appel aux acteurs majeurs qui ont donné vie et sens au développement des premières infrastructures à destination de l'enfance dès les années 1950.

Des éléments d'histoire de ces périodes reviendront inévitablement à la mémoire de lecteurs, et nous leur recommandons de les adresser au siège de l'association pour les insérer lors d'une prochaine parution. Que ces oubliés nous fassent crédit de leur confiance.

Enfin, pour rendre plus fluide et dynamique cet écrit, nous avons avec le comité de lecture, estimé que les années 1990 - 2015 seraient le socle de présentation en mesure de parler de « l'ici et maintenant » issue des engagements des fondateurs de l'association dont l'histoire et les valeurs sont à chaque page de l'ouvrage.

C'est également une rétrospective de vingt années de présidence partagées avec le conseil d'administration. Nous tenons à remercier Monsieur Éric Rectenwald, le directeur général, pour la traduction et la retranscription de cette belle épopée associative tout au long de cet ouvrage.

Cette transmission à Monsieur Patrick Thuillier, à qui je souhaite de prendre autant de plaisir à piloter ce remarquable vaisseau avec les membres du bureau et du conseil d'administration assisté du directeur général et des directeurs et directrices des établissements et services, sera assurément, fondatrice d'une ère nouvelle pour conduire les projets de l'association « La Ronce ».

Merci à tous de votre confiance et pour autant, je reste et resterai un fidèle soutien aux projets et actions de l'association « La Ronce ».





II. « La Ronce » et son origine

L'association « La Ronce » tient son nom du site sur lequel les premières activités d'éducation ont vu le jour dès 1949 sous la responsabilité et la gestion de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Sur l'appellation historique du site, elle remonterait au X^e siècle avec la construction du château de La Ronce. Après plusieurs incendies au fil des siècles, il fut reconstruit dans son apparence actuelle au XVII^e siècle sur un domaine qui appartenait à la famille de La Ronce depuis le XII^e siècle.

En 1930 ce domaine est acquis par le docteur Louvel.

En 1940 le domaine est occupé par les troupes allemandes puis par l'armée américaine en 1945. C'est en 1949 que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure fera l'acquisition du domaine dans son ensemble et destinera ce complexe pour la création en 1950 d'une École départementale de perfectionnement avec la mise en place d'une association d'Aide à l'Enfance Inadaptée.

C'est alors l'installation dans les locaux endommagés par la guerre d'une unité de 25 enfants. La C.A.F. de l'Eure utilisant les indemnités des dommages de guerre pour restaurer le château et conforter l'activité de la maison d'enfants qui reçoit des « Pupilles de la population ».

Dans les mêmes périodes s'installera sur le site une colonie de vacances gérée pendant plusieurs décennies par la C.A.F. de l'Eure, puis par les « P.E.P. de l'Eure » jusqu'aux environs de 1995.

Au fil de l'évolution des activités de la maison d'enfants, le 3 mars 1955 est rendue officielle la création de « l'association pour la gestion du centre de La Ronce ».

La particularité de la gouvernance associative reposera sur l'alternance annuelle entre le Président de la C.A.F. de l'Eure et l'Inspecteur académique de l'Eure.

Cette disposition sera abandonnée en 1984 par une modification des statuts en assemblée générale extraordinaire.

L'association prendra le nom d'association « La Ronce » par modification de ses statuts en séance du 8 juin 1995 [JO du 28 juin 1995] délaissant les appellations successives².

II.1 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1945-1980

Création en septembre 1950 de l'école départementale de perfectionnement. Installation en novembre de la même année d'un Conseil d'administration provisoire d'une « association d'Aide à l'Enfance Inadaptée » sous les directives de **Monsieur Augustin**, Président du conseil d'administration de la C.A.F. et de la Sécurité Sociale de l'Eure, et de Monsieur Benecri, Inspecteur d'Académie. La structure est paritaire avec 9 membres représentant les PEP et 9 membres représentant la C.A.F.

2 : « association pour la gestion du Centre médico-pédagogique du domaine d'enfants de La Ronce datée de 1956, association des centres de La Ronce » datée du 20 janvier 1970.



En 1960, à la disparition du Président fondateur, **Monsieur Augustin**, et après une étude approfondie des statuts, deux principes sont adoptés :

- Alternance de la présidence entre la C.A.F. et les P.E.P.,
- Élargissement du conseil d'administration.

En 1963 les statuts permettent l'entrée de la Sécurité sociale dans la gouvernance associative.

En 1969, les statuts autorisent la création d'un comité de gestion de 6 membres dont **Messieurs Azemia** en qualité de Président, **Rochereuil** et **Carpentier**...

1971, adhésion à la F.E.H.A.P., Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (privés non lucratifs) et gestionnaire de la convention collective nationale du 31 octobre 1951.

1975, création dans le règlement général de l'association d'un bureau élargi.

1976 en février, la première réunion mensuelle de bureau constitué de **Messieurs Azemia**, **Carpentier**, **Rochereuil**, **Garnier** et **Collin** ainsi que les **Docteurs Marc** et **Marion**.

II.2 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1980-1984

1980 Arrivée de **Madame Corallo** en remplacement de **Monsieur Garnier**.

1983, datation du premier organigramme de fonctionnement pour l'ensemble des activités de l'association.

Dans cette période, les dispositions de l'alternance démontrent leurs limites au regard de l'évolution de la législation et de la portée des réformes de l'éducation spécialisée à destination des personnes en situation de handicap, mais également de la nécessité de prévoir une constance dans le suivi des plans pluriannuels de gestion.



Sous l'impulsion et la conduite du **Dr Marion**, dernier Président de cette période, Président de la C.A.F. et directeur de l'hôpital de « La Musse », un travail de réflexion pour une gouvernance associative reposant sur la composition d'un conseil d'administration élu pour une période définie de trois années finira par aboutir.

1984, départ de **Monsieur le Dr Marion** et introduction de la désignation d'administrateurs par établissement.

II.3 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1984-1994



1984, **Monsieur Pierre Redon**³ administrateur sera le premier Président de l'association à inaugurer ce nouveau fonctionnement. C'est à cette époque que les premières évaluations de fonctionnement font dire que « s'installe peu à peu plus de souplesse, une vie associative plus régulière tant au niveau des échanges que des relations au sein des débats ».

II.4 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 1994-2015

1994, en séance du 23 mars, **Monsieur Yves Heulin**⁴ est élu Président.

II.5 Évolution de l'association et de la fonction de Président de 2015 à...

À l'occasion du 60^e anniversaire de l'association « La Ronce », le conseil d'administration, le **16 juin 2015**, a élu **Monsieur Patrick Thuillier**⁵ en qualité de Président.



3 : Après un rencontre en 1957 avec Madame Suzanne Fouché, fondatrice de l'A.D.A.P.T., Monsieur Redon structurera et dirigera l'établissement de rééducation fonctionnelle de Saint-André-de-l'Eure. Pierre Redon sera élevé à la dignité de Président d'honneur lors du renouvellement de la présidence au conseil d'administration du 23 mars 1994.

4 : Administrateur de plus de 30 ans au sein de l'association « La Ronce » ayant occupé notamment les fonctions de trésorier, en charge de nombreux mandats représentatifs auprès d'organismes professionnels dont la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure, le Centre hospitalier de Louviers et également engagé dans de nombreuses instances associatives et statutaires du département comme la MDPH et la FEHAP.

5 : 1^{er} Vice-Président de l'association « La Ronce », engagé en qualité d'élu au sein de la CPAM, la MDPH et diverses commissions départementales en faveur des personnes en situation de handicap sur le département.



III. Le Projet Associatif 2000-2015

L'association « La Ronce » a pris en compte les transformations du secteur sanitaire, social et médico-social en ajustant en permanence l'évolution de son projet⁶ au regard des grandes évolutions législatives en faveur des personnes en situation de handicap. À ce titre, le conseil d'administration a proposé la réécriture de son projet en soulignant les axes de réflexions et d'engagements nécessaires au fonctionnement associatif pour accompagner au quotidien la gestion des équipements médico-sociaux.

Le premier axe de ce projet fonde l'engagement de l'association « La Ronce » en articulant ses actions et missions autour de la personne, en valorisant la dimension humaine et citoyenne de chaque personne bénéficiant de prestations au sein des établissements et services dans le respect de son projet de vie personnalisé.

Le deuxième est d'inscrire de façon permanente l'association « La Ronce » dans l'évolution des politiques de santé publique définies par les agences régionales de santé et de contribuer ainsi à faire évoluer les modalités de prise en compte des besoins spécifiques des bénéficiaires et de mettre en rapport les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs attendus.

Le troisième axe privilégie les capacités de travailler en réseau avec les différents acteurs des territoires. Le partage des expériences et la mutualisation des compétences sont des atouts majeurs pour faire évoluer les partenariats profitables aux différents publics pour lesquels l'association « La Ronce » est en responsabilité. Cela engage l'association « La Ronce » avec les établissements et services, à apporter des réponses appropriées aux parcours de vie et de santé en partenariats⁷ conventionnés le plus souvent possible.

Enfin, le quatrième privilégie l'évaluation⁸ des actions et des structures médico-sociales gérées par l'association et promeut à partir de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la qualification de l'ensemble des personnels en collaboration avec les directions d'établissements et de services.

III.1 La mise en cohérence des politiques associatives

Pour formaliser la mise en cohérence des actions de sa politique, l'association « La Ronce » s'est dotée en 2001 d'un siège social et administratif installé à Évreux [Déclaration en date du 28 novembre 2001 - JO du 5 janvier 2002] sur le site de la rue Lavoisier⁹.

Pour réaliser les articulations avec les différentes instances qui concourent aux financements et aux fonctionnements des équipements médico-sociaux, l'association « La Ronce » a restructuré l'organisation et les missions de la direction générale en renforçant notamment les délégations aux directeurs des établissements et services.

6 : Rénovation du projet associatif adoptée en séance du Conseil d'administration du 20 avril 2011.

7 : Services sociaux – Établissements publics – Éducation nationale – Municipalités – Réseaux de santé – Mission locale – Groupements associatifs etc...

8 : À ce jour, les établissements et services de l'association « La Ronce » ont réalisé deux évaluations internes (2008 – 2013) et une évaluation externe (2014).

9 : Le site héberge le centre de rééducation auditive « Joachim du Bellay », le siège social et administratif, le Centre d'action médicosociale précoce « Les Loupiots », l'Institut médico-professionnel « Pierre Redon » les services logistiques associatifs « Régie travaux » Self d'application et restauration etc.



L'association « La Ronce » accueille plus de 500 bénéficiaires dans les différents secteurs d'intervention comme **la petite enfance** avec le concours du C.A.M.S.P. polyvalent « Les Loupiots » à vocation départementale, **de l'enfance et de l'adolescence** avec le concours de l'I.M.P. « Julie Corallo », du S.E.S.S.A.D.¹⁰ « Mille Couleurs », du Centre de rééducation auditive (C.R.A.) « Joachim du Bellay » et du S.A.S.I.¹¹ « Galilée ».

Pour **les adultes** en situation de handicap, l'association « La Ronce » s'attache le concours de plusieurs services que sont les services d'accompagnement à la vie sociale, d'accompagnement médico-social, la résidence d'accueil et le service de soutien à l'habitat.

Plus de 160 salariés collaborent à ces dynamiques institutionnelles et associatives.

III.2 L'association « La Ronce » engagée dans un vaste réseau de partenaires

Depuis 1971 l'association « La Ronce » est adhérente de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés non lucratifs (F.E.H.A.P.), gestionnaire de la convention collective nationale du 31 octobre 1951 appliquée dans tous les établissements et services gérés par l'association.

Depuis les années 2000, l'association a également repositionné et élargi ses engagements participatifs avec les principaux acteurs régionaux et nationaux¹² pour permettre aux structures de bénéficier d'une plus large collaboration avec la volonté affichée de mutualiser les compétences des établissements et services à destination des bénéficiaires et des personnels en situation.

Ces engagements s'inscrivent également dans une participation militante pour être en capacité d'intégrer les groupes de travail et de partager les finalités des plus-values issues des réflexions collectives.

Le projet stratégique de l'association « La Ronce » quant à lui souligne en particulier l'importance de militer dans les cercles de l'économie sociale et solidaire, de favoriser l'expression du privé non lucratif et la promotion d'un accès aux soins pour tous.

10 : Service d'éducation spécialisée à domicile.

11 : Service d'accompagnement et de soutien à l'intégration scolaire

12 : Quelques organismes avec lesquels l'association est engagée depuis de longues dates : FEHAP : Délégation régionale HN- Commissions nationales : Vie associative et CCN51- Handicap-Emploi 27- NHN d'Evreux – La Musse – CHN – URIOPSS – Réseaux de santé CRAHN – RETA – RCPSMS27 – ADAPT – Éducation nationale – CCI – IFEN – UNAFORIS – UDAF.

À ce titre, le conseil d'administration se donne pour objectif de mandater à la fois les administrateurs et les personnels de direction, pour collaborer aux organismes du secteur dont les rayonnements sont directement en lien avec les valeurs et les missions inscrites dans les projets d'établissements et services médico-sociaux associatifs.

À chaque direction le soin de déléguer en interne aux professionnels des établissements pour relayer cette dynamique associative.

Nous retiendrons les orientations formelles du projet associatif qui reposent essentiellement sur les notions :

- d'intégration et de valorisation des rôles sociaux des usagers dans chaque structure institutionnelle comme principe fondamental et ligne de force.
- De la « bientraitance », du respect de la personne, du respect des règles de la laïcité, du respect des valeurs républicaines, des droits et devoirs de tous et chacun...

III.3 Composition de l'association « La Ronce »

L'association « La Ronce » se compose d'un conseil d'administration de 18 sièges répartis entre les membres adhérents appartenant à la société civile, des membres qui représentent des organismes institutionnels comme les municipalités d'implantation des établissements, le Conseil départemental de l'Eure, les Pupilles de l'enseignement public de l'Eure, l'Union départementale des associations familiales de l'Eure...





IV. Évolution des créations d'établissements et de services 1955-2015

L'I.M.P. de Fontaine-Sous-Jouy est donc l'embryon de l'association « La Ronce » sur les bases de la maison d'enfants créée par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure dès 1951. En février 1956¹³ le projet de la construction d'un établissement de 60 places réparties sur 5 pavillons (2 pavillons pour filles et 3 pavillons pour garçons) pour 5 groupes de 12 enfants d'âge scolaire est arrêté et vient confirmer son fonctionnement d'I.M.P. datant du 1^{er} mai 1954. Le château quant à lui est destiné à accueillir une section de filles de plus de 14 ans (18 places) ouverte aux anciennes élèves de la maison d'enfants, abritant notamment un internat et des services logistiques. Le projet intègre de loger les personnels dans des logements mitoyens aux pavillons éducatifs tout en isolant l'habitation du directeur.

Sur les statuts de l'association, le Ministère préconise également d'équilibrer la représentation de la C.A.F. et des P.E.P. pour élargir les représentations statutaires limitées aux membres de droit jusque-là. La recommandation du Ministère insiste particulièrement sur la nécessité de remplacer le terme « école » par « centre » ou « établissement », dans l'objectif de bien identifier les missions de santé publique de la structure médico-pédagogique.

À noter que le personnel de l'établissement ainsi créé, prévoit un directeur instituteur « pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des arriérés (C.A.E.A.) » et d'un instituteur pour 15 élèves en évitant les intérimaires. Cette recommandation a pour objectif de privilégier « des titulaires ayant une action pédagogique continue suffisante pour ne pas nuire à la rééducation des enfants ».

Pour permettre un meilleur suivi médico-psychologique, l'association embauchera un médecin psychiatre le 1^{er} octobre 1955 en la personne du Docteur Roger, psychiatre à l'hôpital de Navarre en remplacement d'interventions parisiennes trop coûteuses et peu régulières. En 1963 l'établissement est habilité, à titre définitif, à recevoir des mineurs délinquants d'âge scolaire¹⁴.

Cet établissement se structurera à partir de ce nouvel ensemble pour un accueil global, puis en fonction du vieillissement des usagers, l'établissement proposera des modes de prise en charges diversifiées.

En novembre 2009 la C.A.F. de l'Eure cède la propriété de Fontaine-sous-Jouy dans son intégralité à une société civile immobilière et obligera l'association « La Ronce » à déménager définitivement l'ensemble de ses activités pour le 15 décembre 2010.

L'installation de l'I.M.P. sera réalisée en juin 2010 sur le site de Buisson-Saint-Jean à Évreux. Cette implantation à Buisson-Saint-Jean sur une superficie de 3,5 hectares aux portes d'Évreux a été adoptée par le conseil d'administration dès 2002 lorsque l'association « La Ronce » a pu, avec les services de la D.A.S.S.¹⁵ de l'Eure, définir les opportunités d'une délocalisation plutôt que du rachat du domaine. Le 16 mai 2011, l'association inaugure le nouvel

13 : In correspondance du ministère de la Santé publique du 11 février 1956 signé S. Piquenard.

14 : Arrêté préfectoral du 20 juin 1963 signé J. Boissier préfet de l'Eure sur l'avis favorable du Garde des sceaux émis le 1^{er} mars 1963.

15 : Direction des affaires sanitaires et sociales remplacée depuis par les Agences régionales de santé (ARS).

institut médico-pédagogique qui a pris le nom de « Julie Corallo¹⁶ », en 2008, sur proposition du conseil d'administration à l'occasion de la pose de la première pierre du nouvel édifice. Le profil de l'établissement se présente en 2015 comme un établissement toujours en capacité d'accueillir 60 enfants et adolescents en mixité au titre des annexes XXIV du code de la Sécurité sociale avec un internat de semaine offrant la possibilité de moduler les séjours et une section semi-internat.

L'établissement offre également une scolarité intégrée conduite par des professeurs des écoles mis à disposition par l'Éducation nationale depuis l'origine de l'établissement.

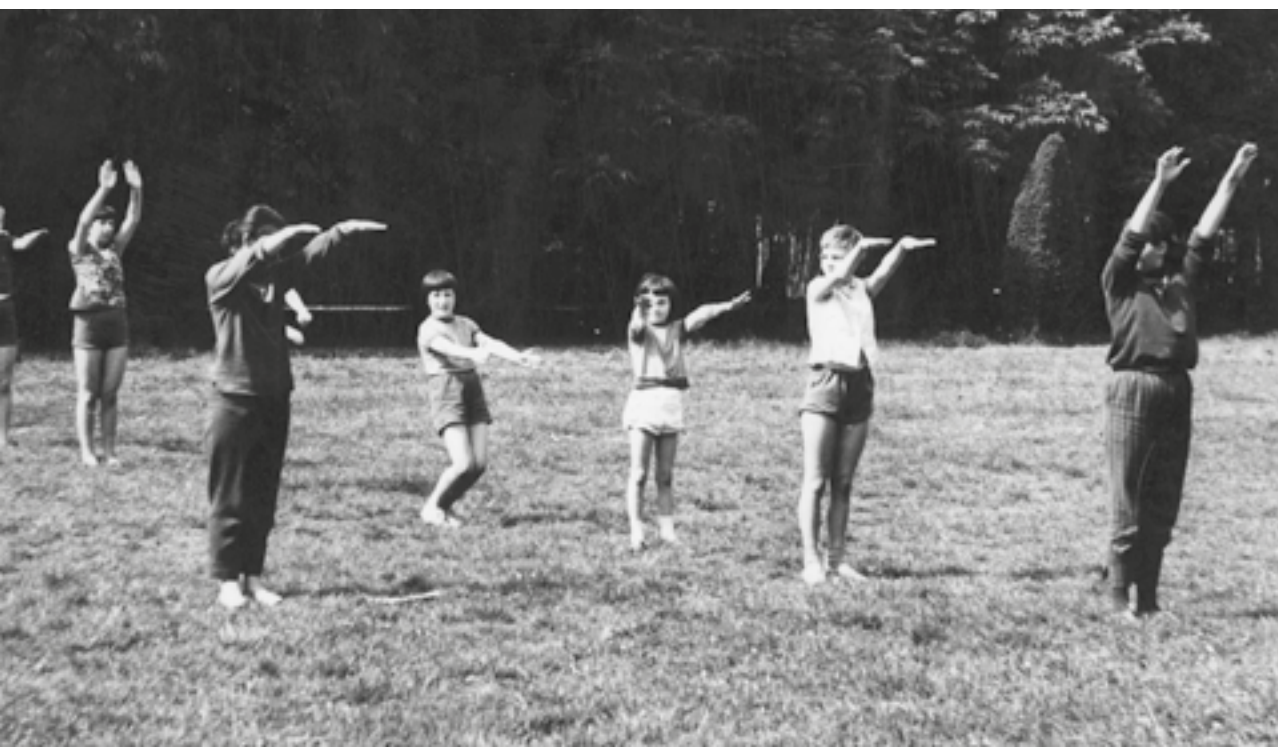
Au fur et à mesure de l'avancée dans la diversification des modes de prise en charge et dans le respect des différents schémas départementaux en faveur des personnes handicapées, l'association, avec la collaboration de l'I.M.P. « Julie Corallo », propose la création d'un S.E.S.A.D.¹⁷ qui prendra le nom de « Mille Couleurs » installé rue de la Vieille Gabelle à Évreux pour 15 places par arrêté préfectoral de l'an 2000, ensuite étendue à 25 places en juin 2002, puis à 30 places, pour des enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles.

Cet équipement est piloté à partir de la direction de l'I.M.P. « Julie Corallo » depuis sa création.

La spécificité de ce service est d'intervenir à domicile au sens de l'ensemble des lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent en milieu scolaire ordinaire, en collaboration directe avec les parents et l'environnement social et scolaire. Le service propose également des prises en charge rééducatives adaptées aux besoins de l'enfant ou adolescent.

16 : Administratrice de l'association « La Ronce » et membre du bureau 1980 -1998 - Inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'Éducation spécialisée dans le Département de 1967-1987.

17 : SESSAD – Service d'Éducation spécialisée et de soins à domicile « Mille Couleurs »



IV.1 La section ménagère filles rattachée à l'institut médico-pédagogique depuis 1956 devient l'I.M.PRO « Filles » de Fontaine-sous-Jouy en 1974...

Cette perspective d'évolution des modes de prises en charge des jeunes adolescentes avait été portée à la connaissance de la préfecture de l'Eure dès 1965¹⁸ par l'association, pour envisager une structure médico-sociale tournée vers la prise en compte des besoins d'éducation spécialisée sur trois argumentaires de poids :

- Créer une section de semi-internat pour des adolescentes suffisamment autonomes pour envisager une vie sociale et professionnelle hors institution spécialisée.
- Évolution de l'âge à 18 ans dans l'agrément au regard de l'évolution des profils cliniques en constante évolution des adolescentes¹⁹.
- Développer le projet d'établissement autour du soutien médical et psychologique pour étayer les possibilités de professionnalisation en milieu ordinaire.

À ce niveau de réflexion, on relève qu'à partir de 1974, date de l'agrément de l'établissement en institut médico-professionnel « filles » sur le site de Fontaine-sous-Jouy, (modifié en 1977 pour la limite d'âge portée à 20 ans) « le choix d'une orientation thérapeutique à caractère psychanalytique depuis 1971 a été validé par le conseil d'administration et la direction générale de l'époque²⁰, recrutant comme médecin de l'I.M.P. un psychanalyste, le Docteur Amato... »

L'ébauche du projet médico-psycho-éducatif²¹ souligne que l'activité a doublé, passant d'un effectif de 18 à 30 adolescentes, ce qui demande un projet d'extension et par voie de conséquence de repenser l'accueil et l'évolution architecturale des lieux. C'est également le moment de préfigurer une ou plusieurs constructions²² complémentaires au château existant réservé à l'internat de semaine et à l'administration.

18 : Référence à une note interne de la direction datée d'octobre 1988 sur l'évolution des modes de fonctionnement institutionnel.

19 : Note de rentrée rédigée par M. Rio, directeur de l'établissement.

20 : La note interne de la direction datée d'octobre 1988.

21 : Document de présentation sur les principales transformations internes de la section ménagère en établissement médico-social.

22 : 1976-1977 Construction des bâtiments de l'I.M.PRO filles - ateliers – classes – clubs.



Le projet repense l'élargissement des possibilités d'enseignements techniques²³ et la diversification des ateliers d'expression qui se traduisent par l'émancipation de la section ménagère par rapport à l'I.M.P. installé sur le site avec la création de 15 places en semi-internat en complément de l'internat de semaine.

Enfin, le projet déposé fait référence à la nécessité d'embaucher un personnel éducatif masculin au sein d'une équipe entièrement féminine et propose d'augmenter le taux de qualification des personnels.

IV.2 1980-2010 Évolution de l'I.M.PRO « Filles » et unification des I.M.PRO

1987 : Mise en service d'un appartement externalisé pour l'accueil de 4 adolescentes âgées de 20 ans et plus.

1988 : L'établissement dépose un projet d'agrément à la D.A.S.S. de l'Eure pour la reconnaissance d'un service d'accompagnement social à partir d'appartements.

1988 : Mise en service d'un appartement intra-muros pour une progression de la démarche éducative d'autonomie.

1989 : Location d'un appartement extérieur à l'établissement.

Cette nouvelle typologie en deux établissements distincts a demandé de repenser à l'interne la gestion des équipements. Une note des responsables adressée au Président de l'association sous couvert du directeur général, Monsieur Lamarre²⁴, fait référence également à un

23 : Nouveaux ateliers : cuisine et ateliers polyvalents, petite menuiserie et bricolage, entretien du linge et des locaux, stages extérieurs.

24 : Monsieur R. Lamarre 1^{er} directeur général de 1953-1988 et promoteur et co-fondateur de l'association « La Ronce ».

travail de réflexion rédigé par le Docteur Éric Legroux²⁵ de 1985, qui donne son importance à l'évolution de la gouvernance associative.

Il pointe notamment des axes de réflexion qui s'articulent sur la nécessité « de réviser les statuts, de considérer le départ à terme de Monsieur Lamarre, et de ne pas traiter de Fontaine en faisant abstraction d'Évreux »²⁶, et conforte les choix associatifs sur l'orientation thérapeutique qui ont donné lieu à une transformation des pratiques sur l'ensemble des équipements associatifs de l'époque.

Cette nouvelle orientation dans l'histoire associative s'est prolongée au départ du docteur Amato avec « l'embauche d'autres psychanalystes, au Foyer des Aînés, à l'I.M.PRO « garçons » d'Évreux et également à l'I.M.P.²⁷. Cela a donc produit « un déplacement d'orientation, le passage d'un lieu ayant pour raison l'éducatif et l'apprentissage à deux lieux ayant pour raison le thérapeutique. Ceci s'est mis à déterminer la forme du travail²⁸ » et toutes les strates d'interventions, et tous les acteurs se sont progressivement imprégnés de cette forme de travail.

À cette époque, cette vision du travail institutionnel est une référence nationale, et les équipements de l'association ont peut-être une longueur d'avance, pointant ainsi la qualité de ses professionnels, issue de la capacité d'initiative des « responsables » des structures gé-

rées par « l'association des centres de La Ronce²⁹ ».

L'évolution de la fonction de directeur général vers celle de directeur d'association que soulignent les « responsables³⁰ », qui ont par ailleurs, entrepris et réussi la formation de directeur dispensée par l'école de la santé publique de Rennes, vient légitimer leurs aspirations à faire leur métier de gestionnaire d'établissement en structurant par étapes la coordination des services.

Ce moment de concertation avec les instances associatives pour rédiger



25 : Médecin psychiatre intervenant à l'I.M.PRO filles en 1985.

26 : Dr E. Legroux in son introduction de son document d'analyse destiné au conseil d'administration de La Ronce du 27 décembre 1985.

27 : Dr E. Legroux in son document d'analyse destiné au conseil d'administration de La Ronce 1985

28 : Dr E. Legroux opus déjà cité.

29 : Appellation de l'association de 1955-1985.

30 : Madame Monique LAJOINIE pour l'IMP et Monsieur RIO pour l'I.M.PRO filles en 1985.

ensemble le règlement intérieur marquera un tournant important dans les relations avec le staff d'encadrement de direction, car le profil actuel s'est progressivement développé sur la base de ce travail participatif.

En 2002, les réflexions du conseil d'administration et de la direction de l'établissement posent les bases d'une nécessité à faire progresser l'intégration des adolescentes dans les bassins d'emplois du département et l'idée de regrouper des activités avec l'établissement d'Évreux se fait de plus en plus présente dans les esprits et les pratiques professionnelles.

En 2005, le chantier lancé en même temps que s'est confirmée la délocalisation sur Évreux dans un vaste projet d'unification des structures médico-professionnelles, propose un projet de mixité qui se concrétisera en septembre 2006 par des échanges quotidiens et une intégration des adolescentes sur les activités de l'établissement d'Évreux.

Ce fonctionnement se poursuit jusqu'à la délocalisation de 2010 pour donner corps au nouvel établissement inauguré le 10 octobre 2011 et ouvre une nouvelle page d'histoire.



IV.3 1964-1969 – L'I.M.PRO « Garçons » et le Foyer des Aînés se profilent avec une autre histoire.

Dès 1964, l'association se porte acquéreur d'un terrain constructible d'une superficie de 3 hectares à l'angle de la rue d'Avrilly et de la rue Lavoisier à Évreux pour édifier un com-



plexe immobilier ayant vocation à accueillir un établissement médico-social de première formation professionnelle de 60 places en internat pour des garçons de 14 à 18 ans. L'association envisage également une structure de type « Foyer » pour des jeunes adultes de 18 à 20 ans en insertion professionnelle au sortir d'établissements d'éducation spécialisée.

1967, construction de l'ensemble I.M.PRO garçons et foyer financée par le ministère de la Santé publique, la Caisse nationale de l'assurance maladie et le département de l'Eure. L'association en qualité de maître d'œuvre assure avec le cabinet d'architecte Dupont à Évreux, l'édification de l'ouvrage.



IV.4 Évolution de l'I.M.PRO « Garçons » et du « Foyers des Aînés »

1970, inauguration de l'ensemble médico-éducatif d'Évreux sur le site du 13, rue Lavoisier à Évreux pour le programme agréé initialement avec les autorités du département de l'Eure.

1974, l'évolution du projet éducatif et thérapeutique permet à l'association d'envisager la mixité dans le projet d'établissement du « Foyers des Aînés » structure à vocation éducative et thérapeutique destinée aux jeunes adultes âgés de 18-20 ans et plus, jeunes travailleurs déficients intellectuels légers, d'une capacité de 48 places.

1977, fermeture définitive du Foyer des Aînés implanté sur le site du 13, rue Lavoisier à Évreux. L'organisation certainement d'avant-garde en la matière ne résiste pas aux difficultés engendrées par la gestion de ce type de structure, dont les différents phénomènes sociaux viennent à poser le problème crucial de la continuité des missions. Le conseil d'administration prendra en conséquence la décision avec les autorités locales du Département, de fermer définitivement le foyer.

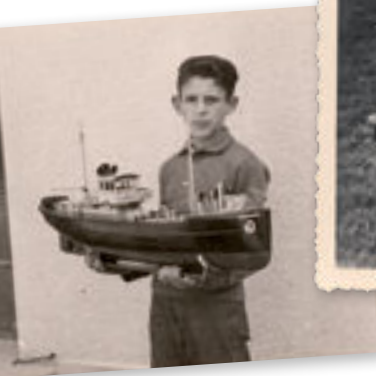
1978 et pendant plus de quinze années le bâtiment sera proposé pour tout ou partie à la location aux services préfectoraux (services vétérinaires et services des fraudes), à la C.D.E.S., la C.O.T.O.R.E.P., l'I.R.T.S.³¹ de Canteleu [I.D.S]³², avant d'accueillir les nouveaux services de l'association dont le C.A.M.S.P.³³ [1979] et le C.R.A.³⁴ [1982] puis enfin le siège

31 : Institut régional des travailleurs sociaux

32 : Institut de développement social

33 : Centre d'action médico-sociale précoce

34 : Centre de rééducation auditive



social et administratif de l'association « La Ronce » [2001]. À savoir également, que pendant une période à partir de 1984 l'association « La Ronce », à partir de sa cuisine centrale sur site, assurera la « restauration des fonctionnaires et

agents de l'État du ministère des Affaires sanitaires et sociales et de la solidarité nationale »³⁵.

1978, au mois d'avril, l'association souhaite faire évoluer le projet de l'I.M.PRO « Garçons » par la création de 12 places en semi-internat et 48 places en internat, en appuyant sa requête sur les points suivants³⁶:

- Évaluation pour des adolescents de la nécessité de rentrer en famille et pour lesquels l'internat ne se justifie pas ;
 - Amélioration du fonctionnement de l'établissement avec une nouvelle répartition des locaux en espaces d'activités nouvelles ;
 - Allègement du nombre d'adolescents par éducateur pour favoriser la création de clubs ;
- Cette demande n'aboutira pas dans sa conception initiale mais par la création de seulement 6 places de semi-internat.

35 : Convention relative à la restauration des fonctionnaires... datée 12 décembre 1984.

36 : In correspondance avec la DASS de l'Eure de juin 1978.



1986, l'évolution du projet d'établissement profitera à l'ouverture d'appartements de suite à Évreux.

1987 à la rentrée de septembre, réduction à 40 places afin de permettre le redressement de



l'établissement qui se trouve dans de graves difficultés de fonctionnement.

C'est un tournant important dans l'histoire de cette institution car d'une situation dite de crise doit sortir un projet d'établissement qui doit permettre d'envisager l'avenir mais aussi la pérennité de cette structure médico-sociale.

Cette restructuration repose sur les propositions d'amélioration des points suivants :

- Une gestion des ressources humaines à repréciser dans une large partie notamment sur les processus de communication ;
- Une maîtrise du turn-over des personnels éducatifs ;
- La mise en équation de contrats temporaires pour aider à la reconfiguration de l'établissement ;
- Une analyse transversale de la population accueillie notamment sur les manifestations comportementales et relationnelles surajoutées à la déficience intellectuelle ;
- Un projet de fonctionnement du service de suite ;
- Une adaptation aux activités des locaux dans leur ensemble.³⁷

En résumé, et ce, de manière plus accentuée dans cette période de la réforme des annexes XXIV³⁸, l'activité de l'établissement se tourne délibérément vers l'initiation professionnelle et la préformation professionnelle des adolescents déficients intellectuels moyens ou légers avec des troubles du comportement associés.

Le projet de soin reste pour l'association un axe de travail essentiel pour l'aboutissement du développement psychoaffectif des adolescents.

L'internat, puis le semi-internat seront complémentaires pour offrir à la fois des ateliers techniques et une scolarité interne tout en restant dans un agrément uniquement tourné vers les garçons.

Progressivement, l'hétérogénéité des populations accueillies à l'I.M.PRO « Garçons » posera de réels problèmes de fonctionnement et de prises en charge éducatives qui se traduisent

37 : Introduction de la note sur l'évolution de l'I.M.PRO « Garçons » datée du 11 février 1987.

38 : Annexes XXIV du code de la Sécurité sociale qui, depuis 1951, précisent les normes de fonctionnement des établissements médico-sociaux dans les différentes catégories de handicaps référencés dans le code de la Santé publique.

au fil du temps à une évolution de l'agrément en 1987 avec une période importante de formation qualifiante des personnels d'internat³⁹.

À la rentrée de 1991, les dynamiques institutionnelles se tournent progressivement sur des propositions innovantes pour apporter des solutions au regard du nombre croissant d'adolescents orientés vers des structures du travail protégé. On trouve parmi ces propositions l'idée d'un service « relais comme un espace d'attente et d'initiation à la vie professionnelle ou en vue d'admission en C.A.T.⁴⁰.

Mai 1997 marque de nouveau un tournant dans l'évolution du projet d'établissement car il élargit la possibilité d'accueillir 4 jeunes adolescents « lourdement handicapés », ce qui a des incidences sur l'encadrement global des adolescents présents et provoque une cellule de crise avec la C.D.E.S.⁴¹ en 1998.

Cette concertation tente de trouver des réponses appropriées pour mettre un terme à des phénomènes particulièrement cruciaux, notamment dans le cadre d'une admission en internat. L'établissement proposera donc de s'engager par conventionnement vers une prise en charge en semi-internat⁴² avec le soutien des « services psychiatriques extérieurs » qui sont en général à l'origine de la demande d'admission pour la mise en place de « passerelles ». Progressivement, au fil des années, l'établissement retrouvera un équilibre dans l'évolution de ses pratiques et sera en mesure de proposer avec l'établissement I.M.PRO « Filles » en 2005 les fondations d'un travail de coopération continue. Le projet de la mixité des populations des deux établissements sur les activités de jour se concrétisera en septembre 2006 par l'intégration des adolescentes sur toutes les activités de jour sur Évreux, avec un retour sur Fontaine-sous-Jouy à 16 h 30.

Dans cette période, la refondation d'un projet d'établissement unique dans les perspectives de la délocalisation et de la fusion des structures I.M.PRO pour 2010⁴³ sera opérationnelle. Les éléments structurels de cette délocalisation ont mobilisé, outre les administrateurs et la direction générale, mais également tous les acteurs des trois établissements concernés intégrant les représentants des familles, les représentants des usagers au sein des conseils à la vie sociale, les instances consultatives du personnel et les différents experts en charge du dossier architectural.

La configuration actuelle de l'I.M.PRO « Pierre Redon » propose un internat mixte de 40 places, un semi-internat de 40 places incluant un pavillon d'autonomie dès 2013 et un pavillon d'expression pour 7 adolescents pour lesquels les apprentissages en ateliers ne sont pas une finalité première mais plus un lieu de vie dans lequel ils peuvent s'exprimer et développer leur capacité créatrice.

39 : 70 % du personnel d'internat n'est pas qualifié là où en semi-internat l'ensemble des éducateurs techniques sont qualifiés au 20 février 1986.

40 : Centre d'aide par le travail nécessitant une orientation CDES vers la COTOREP à l'âge de 18 ans.

41 : Commission départementale de l'Éducation spécialisée, organisme qui oriente et valide les admissions dans les établissements spécialisés. Suite à la loi du 2 janvier 2002, cette instance prendra la nomination de Maison du handicap(MDPH).

42 : In Réunion du 3 septembre 1998 « La Ronce » – CDES de l'Eure.

43 : Projet de délocalisation et de restructuration des I.M.PRO sur le site Lavoisier à Évreux.





V. Évolution du C.A.M.S.P. polyvalent « Les Loupiots » d'Évreux et des Andelys

Dès 1975, et d'une manière intensive en 1977, le conseil d'administration a mis en place des groupes de travail constitués des personnalités de l'administration des affaires sanitaires et sociales, de l'inspection académique, du corps médical appartenant à la P.M.I.⁴⁴, aux centres hospitaliers général et psychiatrique d'Évreux, des enseignants des écoles d'Évreux et ses environs, et de bien d'autres acteurs locaux pour réfléchir aux réponses à apporter pour une « aide à une population d'enfants d'âge préscolaire en difficulté⁴⁵ ».

Le projet intéresse dans sa phase initiale 45 classes de 35 enfants des écoles maternelles de la Madeleine pour 1 575 enfants dont 10 % sont estimés ayant des difficultés d'adaptation scolaire.

En dehors de l'aide, le projet souligne les aspects de la prévention et du soutien familial nécessaire au maintien des enfants dans le cycle scolaire. Il est présenté comme un lieu d'accueil avec une prise en charge progressive de type ambulatoire par une équipe pluridisciplinaire⁴⁶.

Progressivement l'architecture du projet se tourne vers une structure de type C.A.M.S.P. pour déboucher sur des propositions qui se caractérisent par :

44 : Prévention médicale infantile.

45 : Compte rendu de la réunion du 26 septembre 1997.

46 : Opus cité réunion du 26 septembre 1977.

- Des enfants présentant des tableaux pathologiques variés où domine un retard du développement affectif, intellectuel ou moteur dont les causes sont multiples.
- Des enfants présentant des troubles sensoriels empêchant l'évolution normale de la personnalité.

Il est également revendiqué par l'association « La Ronce » que ce type de structure se distingue du « dispensaire » et doit proposer une période d'observation en compagnie des parents.

Ce tableau descriptif fournit les premiers indicateurs d'encadrement des spécialistes médicaux et de rééducation ainsi que le profil du projet d'établissement.

Par arrêté du 1^{er} septembre 1978, le préfet de région Haute-Normandie autorise la création et l'agrément du Centre d'action médicale précoce (C.A.M.S.P.) qui répond aux spécificités de l'annexe XXXII bis du décret du 9 mars 1956 modifié par le Décret du 15 avril 1976 et suivants fixant les conditions techniques d'agrément et de fonctionnement des C.A.M.S.P. Le C.A.M.S.P. « Les Loupiots » s'installe sur le site Lavoisier avec un accès indépendant par la rue d'Avrilly.

Quelques années après sa création et au regard de sa polyvalence, le C.A.M.S.P. « Les Loupiots » sera à l'origine de la création d'une structure plus spécifiquement orientée vers les troubles sensoriels de l'audition que sera le C.R.A..

Progressivement cet équipement médico-social cofinancé par l'État (80 %) et le Conseil général (20 %) verra son activité s'étendre sur le département de l'Eure passant de 50 places avant l'année 2002 à 100 places incluant l'installation d'une antenne de 15 places sur les Andelys inaugurée le 27 mars 2006.

Cette restructuration demandera une complète révision de l'infrastructure d'accueil et une réorganisation interne de grande densité dès l'année 2000.





VI. Évolution du Centre de rééducation Auditive (C.R.A.) « Joachim du Bellay »

Le 18 août 1982, l'association « La Ronce » était destinataire de l'Arrêté préfectoral⁴⁷ d'autorisation de création d'un centre de rééducation auditive, pour une capacité de 6 places dans les locaux de l'école Michelet à Évreux, pour l'accueil en semi-internat des enfants des deux sexes, âgés de 6 à 8 ans dans le cadre de l'article 1^{er} quater de l'annexe XXIV au décret n° 284 du 9 mars 1956 modifié.

Dans cette période la demande de création d'un placement familial spécialisé pour enfant sourd est rejetée par la D.A.S.S. de l'Eure qui préconise le recours à des assistantes maternelles agréées.

Très régulièrement les conventions relatives à la prise en charge des enfants « mal-entendants » en milieu scolaire se succéderont au rythme des extensions de la capacité d'accueil du centre à 18 en 1986, puis à 26 en 1988⁴⁸, avec une limite d'âge comprise entre 3 ans et 14 ans.

Il est noté dans l'arrêté préfectoral « que cette extension est privilégiée pour éviter un renforcement de l'équipe du C.A.M.S.P. d'Évreux et que le redéploiement de 2 postes de l'I.M.PRO « garçons » d'Évreux vient conforter les possibilités d'élargissement de l'offre de service afin d'éviter certaines orientations en internat vers des établissements implantés dans des départements limitrophes ».

C'est également à cette occasion que le Centre de rééducation auditive trouvera son autonomie de fonctionnement et que l'association remercia chaleureusement la direction du C.R.A. « Beethoven » de Rouen et le Dr Garçon, directeur médical du C.A.M.S.P. ORL de Rouen, pour leur aide précieuse pour le dépistage audio-phonologique mensuel. À cette occasion une convention avec le centre hospitalier d'Évreux permettra de s'attacher la collaboration du Dr Bodard, chef de service à l'hôpital, et d'acquérir le matériel spécialisé nécessaire au dépistage audio-phonologique.

47 : Arrêté du 18 août 1982 signé P. Bolotte préfet de l'Eure, commissaire de la République.

48 : Arrêté d'extension du 2 mars 1988 signé Jean-Claude Quyyollet Préfet, commissaire de la République de la région Haute-Normandie.

Le C.R.A. « Joachim du Bellay » s'installera définitivement au 2^e étage de la rue Lavoisier à Évreux après avoir, au fil des ans, étudié les possibilités de louer un pavillon à proximité de l'école Michelet, de regrouper les activités dans des locaux du groupe scolaire « Jean Moulin », à l'école de la Forêt ou bien encore d'installer le C.R.A. dans un appartement à la Madeleine.

À la rentrée de 1990, l'inspection académique de l'Eure⁴⁹ supprime, après consultation du Comité technique paritaire départemental, le demi-poste d'instituteur mis à disposition en 1986.

En 1997, le projet de création d'une antenne du C.R.A. sur Pacy-sur-Eure ou Vernon consécutif à l'éventualité d'une délocalisation d'une classe spécialisée est mis en avant avec les autorités de la D.A.S.S. de l'Eure. Ce projet sera développé au regard des orientations de la C.D.E.S. en considérant les capacités du C.R.A. d'Évreux mais ne parviendra pas à se concrétiser sous cette forme.

À ce jour, la capacité d'accueil du C.R.A. « Joachim du Bellay » reste stable et le travail en partenariat demeure une préoccupation de chaque jour pour trouver les espaces nécessaires pour ces enfants sourds. Le parcours personnalisé, les enseignements spécialisés dès la petite enfance, les apprentissages des modes de communication verbaux-tonal et/ou associés à la maîtrise de la L.S.F⁵⁰ restent des challenges du quotidien pour peaufiner des réponses adaptées à leurs besoins. Il convient de considérer les évolutions de la médecine tout en préservant tous les moyens relationnels et de guidance parentale pour favoriser une intégration sociale, scolaire et professionnelle à la hauteur des aspirations des enfants et adolescents qui traversent le C.R.A..

En 2003, la direction du C.R.A. engagée dans des groupes de travail sur le département propose au conseil d'administration et à la direction générale d'offrir une réponse aux nombreux enfants atteints de troubles sévères du langage par la création d'un Service d'Aide et de soutien à l'intégration⁵¹ (S.A.S.I.) en réponse aux besoins définis dans le schéma départemental de l'enfance inadaptée du département de l'Eure.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2005 sous la signature du Préfet Laisné autorise la création de 10 places. Ce service s'installera au 23, rue Charles Corbeau à Évreux et sera inauguré le 13 mars 2008 pour trouver son extension jusqu'à 20 places en 2014.

En 2015, l'association répond à un appel à projet visant à élargir l'offre de service sur les agglomérations de Vernon et Gisors pour 15 places.

Cependant la tâche se complexifie d'année en année, car la démographie socioprofessionnelle relative aux interventions médicales et paramédicales en matière de rééducation orthophonique ou de spécialisation O.R.L. sur les territoires de notre département et plus largement de la région Haute-Normandie demeure une réelle préoccupation de chaque instant. Le travail avec les intervenants extérieurs publics ou libéraux demeure avec les équipes éducatives, thérapeutiques en psychologie et en psychomotricité alliées aux enseignants des écoles et collèges reste un formidable enjeu pour notre territoire tant pour le C.R.A. « Joachim du Bellay » que pour le S.A.S.I. « Galilée » et le C.A.M.S.P. « Les Loupiots ».

49 : Courrier de l'inspection académique de l'Eure du 12 février 1990 signé J. Dekeyser.

50 : Langue des signes française.

51 : L'aide et le soutien à l'intégration sont orientés en premier lieu sur les possibilités de maintenir les enfants et adolescents dans le milieu scolaire ordinaire pour éviter le décrochement et l'exclusion... C'est un service qui fonctionne sur le mode ambulatoire et sur les lieux de vie des bénéficiaires.



probleme

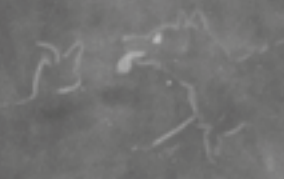
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100

copie.
ou La reine des joujoux
regardez ma poupée c'est
la plus belle de toutes les
poupées, avec sa jolie robe
en velours rouge, ses
jupes roses, ses boucles
d'or et sa toute
petite bouche et
toujours

ou

lecture

Hou! hou! dit le
loup à la petite
chèvre hou! hou!



11 12 13 14 15 16 17 18 19 20





VII. Naissance et évolution d'un secteur « Adultes handicapés » à l'association « La Ronce »

Nous avons vu qu'en 1987, l'I.M.PRO « Filles » installé à l'époque sur Fontaine-sous-Jouy a proposé la location d'appartements pour permettre de faire progresser l'autonomie des adolescentes et jeunes adultes tant sur le volet social que d'insertion professionnelle.

Ces appartements dits de soutien puis de transition sont proposés meublés pour 4 personnes par voie de conventionnement entre l'association « La Ronce » et le conseil général de l'Eure en septembre 1989 pour garantir le financement de cet hébergement ainsi que la prise en compte des frais courants (assurance, etc.). C'est de cette initiative qu'est née la structuration d'un projet de S.A.V.S.⁵² en collaboration avec les services du Conseil Général de l'Eure.

1994, sera l'année de la reconnaissance de plusieurs étapes expérimentales qui déboucheront sur la création d'un S.A.V.S. installé au 10, rue Joliot-Curie à Évreux La Madeleine pour des adultes âgés de 20 ans et plus, pour 16 places.

Au fil du temps, le rayon d'action du service s'étendra sur Évreux, Vernon, Louviers, Conches et la capacité évoluera dans le temps pour atteindre en 2015 une capacité totale avoisinant les 103 personnes bénéficiaires des prestations de service dans le cadre de la convention partenariale et d'agrément conclue et révisée périodiquement entre l'association « La Ronce » et le Conseil Général de l'Eure.

En 2001, le S.A.V.S. promeut une section interne dénommée S.A.S.H.⁵³ pour des personnes en situation de handicap âgées de 50 ans - 60 ans et plus pour 5 places et progressivement, une extension des disponibilités pour 15 places à ce jour.

La prise en compte de cette spécificité de l'âge est pour tous incontournable au regard des difficultés à rester en situation d'autonomie tant au niveau de l'emploi, même protégé, que de la capacité à subvenir au quotidien à tous ses besoins et de garantir l'accès au soin pour un suivi médical approprié. L'avancée dans l'âge ne doit donc pas devenir un surhandicap. Au demeurant, cette transition de la vie ne doit pas non plus correspondre de manière systématique à une rupture brutale adjointe à une réponse institutionnelle et collective.

52 : SAVS – Service d'accompagnement à la vie sociale.

53 : SASH – Service d'aide et de soutien à l'habitat pour des adultes bénéficiaires d'un service d'accompagnement à la vie sociale âgés de 50 ans et 60 ans.

C'est également dans cette période que le S.A.V.S. élargira ses collaborations avec notamment le S.A.M.S.A.H. « La Musse »⁵⁴ pour des adultes handicapés après lésion cérébrale et le Centre hospitalier spécialisé d'Évreux à Navarre pour ce qui deviendra « La Résidence d'accueil » issue de la réflexion sur les structures de type « Maison relais ».

L'avant-projet de cette « Maison relais » pour patients en souffrance psychique stabilisés a débuté en 2003 en collaboration avec le C.H.S. d'Évreux représenté par Madame le Docteur F. Lecordier-Maret dans la suite de réflexions menées par un groupe pluridisciplinaire qui avait travaillé sur le sujet dès 2001, en complément d'un projet d'une structure de nuit intersectorielle au C.H.S.⁵⁵.

Le cheminement du projet a deux orientations qui profilent la structure actuelle sous le vocable de « Résidence d'accueil »

- Une solution souple favorisant le travail en réseau en partenariat entre le sanitaire et le médico-social.
- Utilisation du programme expérimental « pension de famille » qui deviendra « Résidence d'accueil » sans limitation d'occupation pour stabiliser l'habitat durable et adaptée aux problématiques de la population ciblée.

2007, ouverture de la « résidence d'accueil » sise rue A.-France à Évreux en collaboration avec Eure-Habitat – « La Ronce » et le C.H.S. d'Évreux pour 15 personnes ayant des problématiques psychiques stabilisées avec un parcours psychiatrique institutionnel de longue durée. Outre ces éléments, une commission d'admission vérifie les capacités à vivre de manière indépendante en logement privatif avec en soutien, un cadre de vie semi-collectif dans un espace externalisé et dédié.

Le public visé est également très souvent en situation de précarité et d'exclusion sociale au regard de ce passé institutionnel marqué.

2005 marquera le dépôt par l'association « La Ronce » d'un dossier d'agrément auprès du C.R.O.S.S.M.S.⁵⁶ dont les autorisations seront prononcées en mai 2007 pour une ouverture de 25 places de S.A.M.S.A.H.⁵⁷ incluant également des personnes en situation de handicap psychique. L'accès aux soins devenant une véritable préoccupation des professionnels de l'accompagnement social.

En 2015, en réponse à un appel à projet de l'A.R.S. de Haute-Normandie, la mise en collaboration avec l'association « L'Abri » d'Évreux et l'association « Prépare Toit » de Vernon aux fins de mutualiser des moyens et des compétences sur lesdits territoires, devrait permettre de positionner l'association « La Ronce » au cœur d'un travail complémentaire de réseau et d'élargir l'offre de soin à des publics en grande difficulté sociale au regard de leur état de santé.

Aujourd'hui la structuration de ce secteur adulte fonctionne en plateau technique mutualisé avec pour objectif de mettre en complémentarité les compétences au service des personnes bénéficiaires de ces différentes formes d'accompagnement social et médico-social.

54 : Service sis à Saint-Sébastien-de-Morsent (27190) géré par la fondation « La Renaissance sanitaire ».

55 : Avant-projet signé Mme Lecordier-Maret médecin psychiatre au CHS d'Évreux en date du 11 mars 2003.

56 : CROSSMS – Comité régional d'organisation sanitaire, social et médico-sociale.

57 : SAMSAH – Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.



VIII. Gouvernance et management 1955-2015 ou les influences du contexte législatif sur l'évolution de l'association « La Ronce »

Nous avons vu que la gouvernance associative avait évolué au fur et à mesure que se développait en France la législation en faveur des personnes handicapées⁵⁸.

Nous retracerons pour une meilleure lecture des périodes traversées, les grands courants qui ont permis de faire progresser les structures médico-sociales et les outils nécessaires à l'amélioration des prestations proposées par les établissements et les services gérés par l'association « La Ronce ».

Nous proposons un bref rappel historique pour amener le lecteur aux époques qui intéressent l'association « La Ronce » : du début du XIX^e siècle qui a vu l'émergence d'un nouvel intérêt pour les maladies mentales et pour les enfants considérés comme « idiots », avec des personnels éducatifs et médicaux précurseurs dans la mise en œuvre de nouveaux modes de communication et de rééducation. Puis...

VIII.1. Les années 1950-1960...

...adoptent la loi 57-1223 du 23 novembre sur le reclassement professionnel dans lequel apparaît le terme de « travailleur handicapé ». Cette loi encadre la définition du travailleur handicapé, du travail protégé, instaure des priorités d'emploi à hauteur de 10 % et crée le Conseil supérieur pour le reclassement professionnel.

VIII.2 Les années 1960-1990...

... profilent et accompagnent l'obligation nationale pour une intégration des personnes handicapées.

1967, François Bloch-Lainé⁵⁹, remet un rapport intitulé « Étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées » qui préfigure les grands axes de la loi d'orientation de 1975.

VIII.2.1 - 30 juin 1975...

... est adoptée la loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Elle régit notamment les conditions de création, de financement, de formation et de statut des personnels des établissements et des services de ce secteur d'activité.

Mais également la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Première loi du genre qui fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics : prévention et dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et

58 : Synthèse des éléments tirés de : La politique du handicap repères et vie publique.fr

59 : François Bloch-Lainé né le 25 mars 1912 à Paris et mort le 25 février 2002 à Paris - haut fonctionnaire et militant associatif.



adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées à tous les services publics et maintien à chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

Création de la C.D.E.S. pour les enfants de moins de 18 ans et de la C.O.T.O.R.E.P.⁶⁰ pour les adultes de 18 ans et plus.

VIII.2.2 - 9 décembre 1975

Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une déclaration des droits des personnes handicapées.

VIII.2.3 - 12 mars 1981

Adoption de la « Charte européenne des handicapés » par l'Assemblée européenne de Strasbourg.

VIII.2.4 - 15 septembre 1988

Création de l'A.G.E.F.I.P.H.⁶¹.

VIII.2.5 - 13 janvier 1989

L'article 22 de la loi 89-18 du 13 janvier 1989 modifie l'article 6 de la loi du 30 juin 1975 et est créée un alinéa dit « Amendement Creton⁶² »

VIII.2.6 - 13 juillet 1990

Journal Officiel 161 du 13 juillet 1990 de la loi 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.

IX. Les années 1990-2000

60 : Opus cités page 11.

61 : association pour la gestion du fonds de développement de l'insertion professionnelle des handicapés, instituée par la loi de juillet 1987, soumise au contrôle de l'État.

62 : Il s'agit d'un dispositif législatif permettant le maintien temporaire de jeunes adultes handicapés de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes.





Dessin d'enfant de l'IMP

L'accessibilité des handicapés aux locaux d'habitation et aux locaux publics, aux lieux de travail se trouve codifiée dans une loi de juillet 1991.

La codification par décret du 4 novembre 1993 met en lumière huit grandes catégories de déficiences intellectuelles et difficultés du comportement et des diverses déficiences sensorielles dans un guide barème⁶³.

De 1994 à 1996 des rapports remis à Madame la ministre de la Santé, Simone Veil⁶⁴, soulignent les insuffisances du système des prises en charge des autismes en France et proposent la création des « schémas régionaux d'action » élaborés par les préfets de région. Le 11 décembre 1996 sera promulguée la loi 96-1076 relative à l'autisme qui préconise une prise en charge pluridisciplinaire tenant compte des besoins dans le cadre d'une approche éducative, pédagogique, thérapeutique et sociale. En 1998, le rapport Gillot⁶⁵ sur « le droit des sourds » expose 115 propositions et, notamment « **la reconnaissance académique de la langue des sourds** »...

Sur la même période, l'inspection générale des Finances propose une réforme sur la protection des « majeurs incapables ».

Le 22 janvier 2000 devant le Comité national consultatif des personnes handicapées (C.N.C.P.H.) le premier ministre Lionel Jospin présente le « Plan d'accès des personnes handicapées au milieu de vie ordinaire » 2001-2003.

Dans la même année, la loi du 30 juin 1975 est abrogée par Ordonnance du 21 décembre 2000, relative à la partie législative du code de l'Action sociale et des Familles et de ce fait les dispositions de la loi se trouvent dispersées dans sept codes différents : Action sociale et des Familles, Éducation, Sécurité sociale, Santé publique, du Travail rural, de la Construction et de l'Habitation...



63 : Ce guide s'inspire de la classification internationale des handicaps CIH, basé sur les travaux de Philip Wood citoyen britannique.

64 : Simone Veil, née Jacob le 13 juillet 1927 à Nice, femme politique française. Rescapée de la Shoah, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé, en mai 1974.

65 : Dominique Gillot, femme politique française membre du Parti socialiste français, née le 11 juillet 1949 à Conflans-Sainte-Honorine.



X. Les années 2000-2015

Renforcement du plan « Handiscol » en 2001 qui consiste en un dispositif d'assistance aux familles et aux écoles rencontrant des difficultés mis en place en 1999.

Renforcement des mesures de recrutement de personnes handicapées dans les administrations d'État pour 6 % des effectifs.

X.1 2002 année des travaux d'actualisation de la loi de 1975 pour la mise en phase opérationnelle d'un droit à compensation

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale reste un véritable virage pour concilier deux principes directeurs du secteur d'activité dans lequel évolue l'association « La Ronce » :

- Garantir les droits des usagers et promouvoir l'innovation sociale et médico-sociale,
- Instaurer des procédures de pilotage et de gestion pour améliorer le lien entre la planification, la programmation, l'allocation de ressources, l'évaluation et la coordination.

X.2 Les principales orientations : les droits des usagers

- Affirmer et promouvoir les droits de bénéficiaires et de leur entourage avec notamment la mise en place du projet individuel dans le respect de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité,
- Une information des droits fondamentaux et des protections particulières et des voies de recours,

- Mise en place d'un projet d'établissement révisable tous les 5 ans fondé sur un projet de vie, d'animation et de socialisation,
- Participation à des « conseils de la vie sociale » rénovés et le recours possible à un médiateur.

X.3 Les principales orientations : élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale

- En prenant en compte les évolutions observées depuis 20 ans des contenus des actions relatives à la prise en charge des bénéficiaires ;
- En donnant une existence affirmée aux prises en charge diverses avec ou sans hébergement de toute nature ;
- En expérimentant les structures nouvelles et innovantes en matière de lutte contre l'exclusion et d'aide et conseils aux familles.

X.4 Les principales orientations : améliorer les procédures de pilotage du dispositif

- Par la mise en place d'une planification médico-sociale sur la base de schémas sociaux et médico-sociaux pluriannuels révisables par période de 5 ans ;
- En diversifiant les règles de tarification.

X.5 Les principales orientations : une coordination des décideurs et des acteurs

En institutionnalisant des procédures formalisées de concertation et de partenariat :

- Instauration d'une convention État - Conseils généraux,
- Un comité régional et national de l'organisation sanitaire et sociale,
- Un système d'information commun État - Conseils généraux et les organismes d'assurance maladie,
- Instauration des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.),
- Stimulation des actions de coopération entre établissements et services,
- Généralisation des démarches évaluatives.





XI. 2004-2005

Création en 2004 de la C.N.S.A.⁶⁶ par un vote de l'Assemblée nationale chargée de contribuer au financement d'actions favorisant l'autonomie des personnes handicapées.
Loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

XII. 2005-2015

Remise du rapport rédigé par Denis Piveteau « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches »

66 : CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

XIII. Management et développement de l'association « La Ronce » 2000-2015 : préambule

Nous avons pu observer que les périodes se rythment sur l'évolution des grandes réformes de la société en faveur des personnes handicapées qui, à partir des mouvements associatifs, de mouvements de parents, d'actions militantes de corporations éducatives et d'éducation populaire, de fédérations professionnelles etc., ont donné à l'association « La Ronce » les moyens de s'adapter aux situations pour faire aboutir des projets ciblés sur les besoins des publics handicapés du département.

Nous synthétiserons nos propos de manière objective et non exhaustive pour témoigner de ce qui a marqué et personnalisé l'identité de l'association « La Ronce » au fil de ces 60 années. Le focus choisi se rapporte chronologiquement et d'une manière délibérée, aux quinze dernières années, pour offrir un partage d'informations avec un plus grand nombre d'acteurs institutionnels qui ont engagé tour à tour, les grandes réformes de ces deux dernières décennies.

Enfin, cette période illustre parfaitement la capacité d'adaptation de l'association « La Ronce » à moderniser et pérenniser ses acquis en n'ignorant pas dans ses prises de position, les actes fondateurs qui ont donné corps et sens aux établissements et services, et permis ainsi de poursuivre l'œuvre engagée par tous les prédécesseurs bénévoles et professionnels, en collaboration avec les acteurs des collectivités publiques et les représentants de l'État. C'est aussi un témoignage de « vie » d'une association qui ne doit pas se réduire à la seule image de ce que l'on attend d'elle, au regard de son agrément ou de sa fonction sociale ; mais également de prendre le temps de partager des fragments d'histoire qui, au fil du temps pourront être complétés voire amendés sur certaines déclarations, sans pour autant laisser l'impression que cette passation écrite est l'expression d'une vérité unique et absolue.





XIII.1 Analyse du contexte

L'association « La Ronce » en cette période du début d'année 2000 est confrontée à plusieurs enjeux majeurs :

- L'embauche du directeur général en octobre 1998 ;
- La réduction du temps de travail qui se met en place avec une restructuration globale des emplois du temps des salariés en 1999 ;
- Des perspectives financières difficiles qui ont amené dès 1996 à la nécessité d'une médiation du tribunal de la tarification, qui donnera raison aux requêtes de l'association « La Ronce » sans pour autant avoir le paiement des dotations et ce, jusqu'en 2005 ;
- Les conséquences d'un audit financier commandité par les instances représentatives du personnel qui confortent l'urgence à remédier à la situation financière ;
- Une procédure d'alerte émise par le commissaire aux comptes qui met l'association « La Ronce » en situation de réagir rapidement pour sortir de la spirale des déficits d'exploitation au regard de sous dotations récurrentes ;
- Une situation latente relative à la cession du domaine de « La Ronce » par la C.A.F. de l'Eure qui demeure relativement complexe au regard des plans d'investissements pour la remise aux normes des bâtis rétrocedés ;
- Une politique des ressources humaines qui demande des prises de décisions rapides et mesurées pour stabiliser le climat social ambiant du moment ;
- La révision d'accords d'entreprise relative à l'application de la prime décentralisée encadrée par la Convention collective nationale du 31 octobre 1951 ;
- Des services internes morcelés, des projets en attentes et des établissements en demande de moyens...

XIII.2 Analyse et projet stratégique associatif

Le renouvellement de la direction générale sur la fin d'année 1998 a permis au conseil d'administration de faire une analyse de situation et de mandater le directeur général pour auditer à l'interne les ressources de l'association et d'envisager un plan d'amélioration sur la situation générale relevée à partir des enjeux du moment :

- Sur les aspects financiers, les priorités ont permis de réagir après de nombreuses concertations avec les pouvoirs publics et les autorités judiciaires pour un rééquilibrage des dotations financières sur plusieurs exercices pour solder les contentieux en cours et permettre aux établissements et services de reprendre une activité normalisée ;
- De finaliser par ailleurs et d'échelonner le redressement progressif des structures dans le cadre d'une remise à niveau des moyens au service des projets d'établissements et de services et de faire évoluer les organigrammes ;
- De structurer la mise en œuvre de la réduction du temps de travail avec un accompagnement extérieur financé par l'État. Ce travail de concertation et d'analyse a permis notamment d'évaluer les besoins et de répartir les embauches compensatrices à hauteur de 10 % des effectifs totaux en tenant compte des nécessités de service ;
- Sur le volet des ressources humaines, l'association a pris dans cette période, des décisions utiles qui ont permis d'apurer des situations anciennes qui avaient pour désavantage de ralentir les programmes des réformes nécessaires à l'avancée des projets en attente.

Mais



également de renouveler progressivement le dialogue social avec les instances représentatives du personnel ;

- De profiler les perspectives d'un travail de concertation régulier pour étudier les perspectives de développement ;
- D'envisager progressivement l'accompagnement et le développement des structures en remobilisant les partenaires pour structurer la mise en œuvre des axes de progrès souhaités par le conseil d'administration.

XIII.3 Les principales étapes

Comme nous l'avons signalé, la nécessité de profiler une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'est très vite imposée pour redynamiser les rôles opérationnels des directions. À cette époque, les directeurs en place œuvraient sans collaborateur d'encadrement, ce qui était une difficulté majeure pour assurer un fonctionnement participatif. La nécessité de redéfinir les profils de poste des directeurs dès 1999 a permis de recentrer l'équipe de direction et d'élaborer pour chaque établissement et service, une progression mesurée de l'équipe d'encadrement de direction.

Puis en fonction de l'évolution de la législation, de mettre en place les documents uniques de délégation pour assurer un partage des responsabilités et harmoniser la cohérence des équipes pluridisciplinaires.

Est venue ensuite l'évaluation des structures dans leur capacité à répondre aux divers schémas départementaux et de regrouper les moyens pour rattraper le retard accumulé notamment en ce qui concernait l'environnement des projets d'établissements.

Le conseil d'administration a notamment pris plusieurs décisions qui marqueront le développement de l'association dans cette période :

- Finaliser un projet de S.E.S.S.A.D. en lien avec l'I.M.P. (Projet qui était en réflexion depuis 1992) ;
- Proposer une extension du C.A.M.S.P. sur site pour permettre à chacun des rééducateurs de pouvoir exercer dans de meilleures conditions et de profiler les besoins du Département, notamment sur Évreux et les Andelys ;
- D'assurer une gestion équilibrée entre les différents sites et plus particulièrement de redonner une place d'importance à l'I.M.PRO « Garçons » ;
- De reprendre la réflexion sur la mixité pour les établissements médico éducatifs professionnels ; (Conseil d'administration du 7 janvier 2002) ;
- De faire la synthèse sur l'intérêt d'une « dévolution » du domaine de « La Ronce » à l'association « La Ronce » par la C.A.F. de l'Eure ;



- D'asseoir un secteur adulte au regard des besoins des publics et de l'avancée de la législation de 2005 sur l'accès aux soins pour les adultes handicapés en particulier et de promouvoir l'habitat durable ;
- Enfin, d'étudier la rationalisation des services de gestion en pensant à la formalisation d'un siège social et administratif coordonné.

Les chantiers sont lancés et la coordination des comités de direction élargis à l'ensemble des cadres de direction va permettre de rassembler les acteurs institutionnels autour du projet associatif pour dessiner l'avenir de l'association « La Ronce » et porter, au-delà des établissements, l'image de « La Ronce ».

XIII.4 De la dévolution du domaine de « La Ronce » à la délocalisation sur Évreux et ses environs.

Le comité de direction en collaboration avec les administrateurs délégués et le conseil d'administration, relayé par le Bureau, a échafaudé plusieurs synopsis qui ont eu pour visée de prendre en considération d'abord la dévolution pour le « Franc » symbolique tout en étayant les possibilités de redistribuer les répartitions des projets associatifs en cours. Devant l'ampleur de la tâche et plus particulièrement des impacts financiers, les propositions se sont vite essouffées.

À la suite d'une rencontre avec Mme Taillandier⁶⁷, la perspective d'étudier une délocalisation des établissements de Fontaine-sous-Jouy sur Évreux s'est faite un jour dans le cadre du contrat État-Région 2003-2008. (Conseil d'administration du 7 janvier 2001).

Le conseil d'administration après avoir délibéré sur cette option et mandaté le directeur général, s'est donné les moyens d'accompagner le projet. Pour faire court, nous ne reprendrons que les phases décisionnelles qui ont été de :

- > Concerter avec les directions et communiquer progressivement avec les salariés pour élaborer la faisabilité des projets (Délocalisation de l'I.M.P. sur Évreux et le fusionnement

67 : Mme Taillandier directrice départementale des Affaires sanitaires et sociales de l'Eure.



des I.M.PRO en mettant en pratique la mixité et la prise en compte des surhandicaps chez les adolescents) ;

- > Construire les cahiers des charges sur les attentes de modernisation des fonctionnements institutionnels en rapport avec les projets actualisés des établissements ;
- > S'entourer des experts nécessaires pour mesurer les impacts architecturaux et financiers ;
- > Rationaliser les fonctionnements en mutualisant les moyens et les équipements ;
- > Finaliser les plans d'investissements pluriannuels et les enveloppes financières à faire valider par les autorités de la tarification ;
- > Faire l'appel d'offres public aux projets d'architectes ;
- > Mettre en phase les calendriers des chantiers et l'évolution de la délocalisation ;
- > Délocaliser l'I.M.P. « Julie Corallo » et de prendre possession de l'I.M.PRO « Pierre Redon » pour décembre 2010.

Ce projet a nécessité la collaboration de tous et de chacun sur une période de plus de quatre années pleines hors réflexions et études, et donné lieu à un C.P.O.M.⁶⁸ médico-social de 2007-2011 pour favoriser l'étalement des impacts financiers sur les enveloppes régionales. Il devrait être à nouveau étudié en 2015 pour une nouvelle période de cinq années.

XIII.5 Mutualisation des moyens et diversification des offres de services internes.

Dès 2000, la nécessité de regrouper les moyens s'est faite jour au regard de l'encadrement budgétaire en vigueur pour les raisons que nous avons exposées précédemment. La multiplicité des sites, les doublons existants en matières de logistique, des bâtiments en état plus que moyens et ne correspondant plus aux normes de sécurité ont précipité l'obligation de proposer des réponses adaptées à la disparité des besoins.

L'association « La Ronce » a donc proposé de rassembler ses ressources plutôt que de poursuivre une gestion dispersée en fonction des dotations de chaque établissement et

68 : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mis en place par la loi de janvier 2002.



service. Le projet de délocalisation a permis dans le laps de temps de la construction des nouveaux ensembles, d'expérimenter les mutations des pratiques et des compétences des services internes par :

- > Un travail de refonte des projets d'établissement et de service en même temps qu'un travail de réécriture du projet associatif par le conseil d'administration⁶⁹ ;
- > Une régie travaux mutualisée pour l'ensemble des établissements et services ;
- > Un service de restauration homogène sur les sites desservis pour n'être plus qu'une seule unité en 2010 (Unification des menus, des achats, des équipes de cuisine etc.) ;
- > Un regroupement en régie des personnels d'hygiène des locaux et du linge avec des interventions polyvalentes en interétablissements ;
- > Une coordination des interventions techniques quotidiennes en plans annuels et pluriannuels ;
- > Une gestion centralisée par le siège social et administratif déléguée au chef des services économiques appuyé par une redistribution des organigrammes ;
- > Une implication des personnels de ces régies par la spécialisation des techniques et une polyvalence recherchée autour des savoir-faire des professionnels des ateliers logistiques ;
- > Un plan de formation adapté aux différentes habilitations ;
- > Un engagement des directions pour une meilleure maîtrise de leurs besoins spécifiques en fonction des publics et des projets d'établissements.

69 : Conseil d'administration validant le rapport d'activité de 2008 en séance du 15 avril 2009.

XIII.6 L'inscription de l'association « La Ronce » et des établissements et services dans les réseaux

En liminaire il faut souligner que les directeurs généraux successifs que sont Messieurs Lamarre, Potier et Rectenwald ont respectivement initié, développé et assuré l'animation régionale de la délégation F.E.H.A.P. Haute-Normandie en étant tour à tour délégué régional adjoint puis délégué régional. Cela a permis avec les adhérents régionaux d'entretenir un réseau d'information sur les évolutions périodiques de la Convention collective nationale du 31 octobre 1951. La participation progressive des administrateurs au sein de cette instance permet également à l'association « La Ronce » d'être présente dans plusieurs instances nationales que sont les commissions « Vie associative » en la personne du Président Yves Heulin et « CCN51 » en la personne du directeur général Éric Rectenwald.



Sur les dispositifs de la branche professionnelle, l'association « La Ronce » est présente au sein de l'U.N.I.F.E.D.⁷⁰ et de la C.P.N.E. (Commission paritaire nationale pour l'Emploi) dès 1994).

L'association « La Ronce » est aussi un acteur de la promotion de l'apprentissage au sein de l'A.D.F.A.⁷¹ au titre de la F.E.H.A.P. et ce, dès les années 2000.

Dans la même période une représentation au sein d'U.N.I.F.A.F.⁷² s'est avérée incontournable.

Au niveau des établissements et services, gérés par l'association « La Ronce », le conseil d'administration a souhaité que progressivement les directions, leurs collaborateurs et les administrateurs s'immergent dans les réseaux et établissent des partenariats pour rester en contact avec les différentes évolutions des secteurs d'activité.

Nous présentons ici les principales organisations⁷³ avec lesquelles les établissements et services sont directement impliqués de façon continue en dehors de celles déjà présentées précédemment :

70 : Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social, créée le 15 juin 1993, dans le but d'instaurer une logique de branche professionnelle, par cinq organisations d'employeurs : la Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée à but non lucratif (FEHAP), la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC), le Syndicat général des organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif (SOP), le Syndicat national des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales gestionnaires d'établissements et de services spécialisés (SNAPEI) et le Syndicat national au service des associations du secteur social et médico-social (SNSEA). La Croix-Rouge française (CRF) les a rejoints en 1997.

71 : Association pour le développement de la formation par l'apprentissage dans les métiers de la branche UNIFED.

72 : Organisme paritaire collecteur agréé par l'État pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.

73 : Les définitions des sigles pour ces instances sont regroupées en dernière page.

- A.N.E.C.A.M.S.P., A.N.P.A.S.E., Handicap Emploi-27, G.I.P de la M.D.P.H. de l'Eure, C.D.A.P.H., Équipe pluridisciplinaire de la M.D.P.H., Osons le réseau, U.R.I.O.P.S.S., C.R.E.S.S H.N., le Crédit coopératif de H.N. en sa qualité de banque de l'économie sociale et solidaire, le R.C.P.S.M.S. 27, l'A.R.S. de H.N., le C.C.A.S. Évreux, R.E.S.P.I.R.E., le N.H.N., le Conseil général de l'Eure...
- Mais également de nombreuses associations, fédérations et fondations en faveur de la prise en charge des personnes handicapées avec lesquelles des travaux communs donnent lieu à des collaborations sur le long terme ainsi que des coopérations pour une meilleure prise en compte des besoins des publics handicapés. Nous citerons quelques-unes comme les associations des « papillons blancs » de l'Eure, l'A.D.A.P.T., La Renaissance sanitaire, l'A.D.E.M.I.N.C., l'A.P.F., U.N.A.F.A.M., la F.N.A.R.S H.N., l'A.P.E.E.R., « Prépare toit », « l'Abri », « Les Fontaines ».

En conclusion, nous tenons à préciser que **cette présentation n'est pas exhaustive car bien d'autres acteurs sont depuis l'origine de l'association « La Ronce » présents pour agir et faire évoluer la cause des personnes en situation de handicap.**

Nous profitons de cet événement des 60 ans de l'association pour associer le réseau d'entreprises et d'artisans au travers de leur capacité à accueillir des adolescents dans le cadre de stages professionnels, mais aussi de la participation à la taxe d'apprentissage pour l'I.M.PRO « Pierre Redon » et de leur soutien technique ; Nous associerons également les clubs services, comme le Kiwanis, les Lions Clubs et le Rotary, le réseau bancaire associatif avec le Créditcoopératif et son comité de région, la Caisse d'épargne et le Crédit agricole, qui périodiquement, subventionnent des actions et des projets des établissements et services. Nous remercions tous les autres partenaires que nous aurions omis de présenter mais qui restent des éléments d'importance dans les missions de l'association « La Ronce ».





XIII.7 Les grandes étapes de la gestion des ressources humaines

En 1999 la modernisation des modes de gestion et plus particulièrement l'attention portée à la gestion des ressources humaines a demandé une large participation de l'équipe de direction alliée aux personnels administratifs en place et pressentis pour constituer le siège social et administratif de l'association « La Ronce ».

Le plan d'action validé par le conseil d'administration a consisté dans sa phase initiale à reconstituer les fondamentaux d'un travail de collaboration autour du projet associatif. Il s'est attaché notamment à considérer les axes de travail évalués par les directions d'établissement, avec le concours de la direction générale, comme incontournables dans la gestion des équipements médico-sociaux associatifs.

Le groupe de travail ainsi constitué, s'appuyant sur l'organigramme du moment et sur les effets de l'évolution des profils de postes des directeurs validés par le conseil d'administration du 18 octobre 1999, a pu affiner ses attentes et proposer les modalités pratiques d'un changement d'orientation dans la gestion des ressources humaines.

Nous précisons dans cette présentation les outils et les étapes mis en œuvre, en laissant le soin aux nombreuses évaluations continues survenues depuis cette période de faire l'analyse globale de la plus-value générée sur l'organisation de l'association « La Ronce » :

- > Études et rédaction des profils de postes pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles échelonnées sur plusieurs exercices ;
- > Concertation des personnels et réalisation des fiches de tâches ;
- > Document unique de délégation pour les directeurs d'établissement et de service ;
- > Manuel des procédures associatives ;
- > Refonte du projet associatif ;
- > Prise en compte des programmes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans chaque établissement et service ;
- > Formalisation des entretiens professionnels ;
- > Structuration progressive du Comité de direction ;
- > Structuration progressive des Commissions sociales d'établissement avec la participation des administrateurs ;
- > Réorganisation des plans de formation sur la base d'une orientation générale en fonction des projets d'établissement avec la mutualisation des ressources : (Conseil d'administration du 24 octobre 2001) ;
- > Réécriture, dès 2000, des projets d'établissement et de service par périodes quinquennales ;
- > Réorganisation des équipes de direction et d'encadrement dans chaque établissement et service ;
- > Structuration des organigrammes de chaque établissement et service ;
- > Étude de la mise en place et agrément d'un siège social et administratif dès octobre 1999 ;
- > Affirmation de la politique de la promotion sociale interne ;
- > Développement de la formation intra-muros ;
- > Livret d'accueil des nouveaux salariés ;
- > Analyse des pratiques dans chaque établissement et service ;
- > Évaluations internes et externes ;
- > Entretien régulier du dialogue social avec les instances représentatives du personnel...

Bien évidemment cette présentation n'est pas exhaustive et n'a comme seule prétention que de ponctuer la réflexion et les éléments majeurs d'une équipe de direction pluridisciplinaire. L'objectif principal étant de piloter avec cohérence les axes d'amélioration continue souhaités par la politique associative.

XIII.8 Évolution des outils de la communication.

Pour accompagner le développement le conseil d'administration a souhaité que les efforts portent également sur la communication interne pour structurer les outils d'une communication comme supports des informations associatives. Le renouvellement de la direction générale en octobre 1998 associé aux nombreuses réformes du secteur social et médico-social et du code du Travail sur cette période de référence a accentué la nécessité d'adapter les outils à l'ère informatique en plein essor.

C'est dans cette période que s'est mis progressivement en place et de manière formelle les outils de communication qui, à ce jour, permettent le traitement des informations au niveau associatif.

Tous ces outils sont validés par les instances statutaires de l'association « La Ronce » et en perpétuelle évolution et contribuent à favoriser les circuits de la communication et ne sont pas exhaustifs pour autant :

- > Refonte de la plaquette générale associative en juin 2000 ;
- > Plaquettes associatives pour chaque établissement et service sans supports publicitaires ;
- > Plaquettes taxe d'apprentissage ;
- > Bulletin d'information trimestriel avec le mot du Président ;
- > Adoption d'une charte graphique associative ;
- > Charte informatique ;
- > Supports informatisés de type Power-Point standardisés ;
- > Édition des comptes rendus des Comités de direction ;
- > Portes ouvertes des sites associatifs dès le 16 juin 2000 ;
- > Dossiers de presse sur l'événementiel associatif ;



- > Site internet associatif ;
- > Intranet associatif ;
- > Colloques organisés à partir des « Ateliers du vendredi »⁷⁴ - Participation et organisation de Forums ;
- > Formations L.S.F. - Disponibilités d'espaces de formation – Self d'application ouvert au public ;
- > Livrets d'accueil - Reportages - Expositions ;
- > Service communication...

L'importance d'un système d'information réside dans son accessibilité et dans le partage des informations pour une diffusion en temps réel au plus grand nombre d'acteurs institutionnels associés à tous les publics directement concernés par l'activité et les missions des établissements et services gérés par l'association « La Ronce ».

C'est également un support indispensable pour entretenir le lien social entre les différents professionnels et techniciens, les usagers, les familles et l'environnement des équipements médico-sociaux implantés sur les territoires de santé du Département.

⁷⁴ : Le 24 octobre 2012 le Conseil d'administration valide le cahier des charges des « Ateliers du vendredi » à l'initiative de Mme Marine Mauduit directrice de l'I.M.P. « Julie Corallo » et accorde une dotation de mille euros pour la tenue de la première rencontre prévue le 30 novembre 2012.

XIV. Perspectives 2015-2020 par le Président élu le 16 juin 2015, Monsieur Patrick Thuillier

Il me revient la tâche de proposer le champ du possible pour les années à venir à échéance de cinq années. En soi, cette mission est déjà complexe au regard des difficultés générées par l'environnement économique du moment.

Toutefois, chaque période a ses affres et ensemble, avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, nous unirons j'en suis sûr, les volontés et la détermination à faire aboutir des projets innovants pour élargir l'offre de service des établissements et services de l'association « La Ronce ».

Sur les perspectives immédiates, nous sommes déjà en réflexion sur des réponses à apporter aux jeunes adultes sortant des I.M.E. et plus particulièrement des Instituts médico-professionnels pour offrir une réelle insertion dans le milieu du travail ordinaire quand cela est possible.

Toutefois, la gestion d'un habitat individuel et durable demande également de mettre à disposition une structure souple en capacité de proposer des activités de jour limitant au possible, les effets de l'institutionnalisation.

Avec la direction générale et les équipes de direction de l'I.M.PRO « Pierre Redon » et du S.A.V.S., nous poursuivrons l'élaboration du projet « Open » afin de proposer une alternative aux personnes adultes handicapées sur la base d'un choix personnel avec des rythmes adaptés pour chacun. Rendez-vous est pris.

La formation et l'insertion professionnelle des 16/25 ans seront également des thèmes au centre de nos préoccupations en même temps que sera étudiée la possibilité pour l'association « La Ronce » de contractualiser un C.P.O.M.

Ce C.P.O.M. devrait permettre d'aborder les préoccupations à destination des enfants et adolescents confrontés aux troubles sévères du langage, aux manifestations autistiques chez l'enfant, à l'écoute et l'accompagnement des familles confrontées à la gestion du handicap d'un de leurs proches.

Sur l'aspect financier, l'équilibre des engagements et la stabilisation des plans pluriannuels d'investissements seront recherchés.

La veille technique des établissements et services conduira le conseil d'administration à répondre de manière mesurée aux différents appels à projets émanant des services de l'Agence régionale de santé ou du Conseil départemental.

Nous poursuivrons une collaboration partagée avec l'ensemble des personnels pour améliorer la qualité au travail et faire progresser les performances des établissements et services à destination des personnes accueillies au sein des structures médico-sociales.

Pour conclure, j'espère que ce livre vous renseignera plus complètement sur ce qui fonde nos actions quotidiennes, et je remercie les membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils me témoignent en ce jour mémorable des 60 ans de l'association « La Ronce ».

I.S.P Les Loupiots
Action Médico-Sociale

VICES GÉNÉRAUX

TUT

O PROFESSIONNEL

re Redon





XV. Définition des sigles

I.M.E. : Institut médico-éducatif.

I.M.P. : Institut médico-Pédagogique.

I.M.PRO : Institut médico-professionnel.

C.A.M.S.P. : Centre d'action médico-sociale précoce.

C.R.A. : Centre de rééducation auditive.

S.A.S.I. : Service d'accompagnement scolaire et d'intégration.

S.E.S.S.A.D. : Service d'éducation spécialisée et de soutien à domicile.

S.A.V.S. : Service d'accompagnement à la vie sociale.

S.A.M.S.A.H. : Service accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

S.A.S.H. : Service d'accompagnement et de soutien à l'habitat.

F.E.H.A.P. : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne

C.C.N. : Convention collective nationale.

A.N.E.C.A.M.S.P. : Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.

A.N.P.A.S.E. : Association nationale des professionnels et acteurs du sanitaire, social et médico-social pour l'enfance et la famille.

G.I.P. : Groupement d'intérêt public.

M.D.P.H. : Maisons départementales des personnes handicapées.

C.D.A.P.H. : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

U.R.I.O.P.S.S. : Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

C.R.E.S.S - H.N. : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Haute-Normandie.

R.C.P.S.M.S. : Réseau de coordination psychiatrie, social et médico-social.

A.R.S. : Agence régionale de santé.

C.C.A.S. : Centre communal d'action sociale.

R.E.S.P.I.R.E. : Équipe mobile psychiatrie et précarité Respire.

A.D.A.P.T. : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

A.D.E.M.I.M.C. : Association départementale des enfants mineurs et/ou majeurs infirmes moteurs cérébraux.

A.P.F. : Association des paralysés de France.

U.N.A.F.A.M. : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques.

F.N.A.R.S. : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale.

A.P.E.E.R. : Association pour l'éducation et la réadaptation.

C.P.O.M. : Contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens.

L.S.F. : Langue des signes français.

A.D.F.A. : Association pour le développement de la formation par l'apprentissage.

U.N.I.F.A.F. : est le fond d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale composé de 22 délégations régionales.

U.N.I.F.E.D. : Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social.

C.P.N.E. : Commission paritaire nationale de l'emploi.

CREDIT COOPERATIF 
C'est un choix
22 Rue Alsace Lorraine - BP 1114
76175 ROUEN Cedex
Tél. : 09 80 98 00 01



100 avenue de Paris – BP 353
27203 VERNON CEDEX
Tél. : 02 32 21 36 50 – Fax : 02 32 21 68 54
e-mail : AACD@wanadoo.fr



34 bis Rue Amiral Courbet
76600 LE HAVRE
Tél. : 02 35 42 10 30



24 rue de Fauville - 27000 ÉVREUX
Tél. : 02 32 39 15 49
e-mail : contact@italic-communication.fr



Économiste de la Construction
Assistant Maître d'Ouvrage
95 rue des Allobroges 27210 BEUZEVILLE
Tél. : 02 32 56 75 00 - Fax : 02 32 56 75 01

TAXI J. MARTIN

ZI Route de Paris - 27120 PACY SUR EURE
Tél. : 02 32 36 01 31
email : jackimartin@wanadoo.fr

TAXI COURCELLOIS

38 Rue de l'Abbaye du beau bec
27940 COURCELLES SUR SEINE
Tél./Fax : 02 32 53 18 81

TAXI GROSSŒUVRE

6Ter Rue des Oiseaux - 27220 FRESNEY
Tél. : 02 32 36 18 82 – 06.03.11.53.73
www.taxi-grossoeuvre.fr



Association “ La Ronce ”

Siège social et administratif
13, rue Lavoisier - 27000 Évreux

Tél. : 02 32 28 63 20

www.laronce.asso.fr



M. Robert-André Lamarre

Directeur général de l'association
« La Ronce » 1969 - 1988

Militant associatif :

- Membre du Bureau du Centre régional de l'enfance et de l'adolescence de Haute-Normandie (C.R.E.A.I.) ;
- Secrétaire général adjoint de l'Association Nationale des communautés d'enfants (A.N.C.E.) ;
- Délégué régional F.E.H.A.P. Haute-Normandie...



M. Serge Potier

Directeur général de l'association
« La Ronce » 1988 - 1998

Militant associatif :

- Administrateur secteur sanitaire (Nièvre)
- Administrateur des œuvres sociales hospitalières - région Bourgogne ;
- Association de parents - (Nièvre) ;
- Délégué régional F.E.H.A.P.



M. Éric Rectenwald

Directeur général de l'association
« La Ronce » depuis le 1er octobre 1998

Militant Associatif :

- Président de l'Association Handi-Cap emploi 27- Évreux et de l'Institut de Formation des Éducateurs de Normandie (IFEN) - Le Havre ;
- Trésorier du Réseau de Coordination Psychiatrie Social et Médico-social de l'Eure - Évreux ;
- Délégué Régional F.E.H.A.P...